

CONDITIONS GÉNÉRALES

Personnes protégées

La protection contre la perte de la Pluscard couvre la ou le titulaire de la carte principale qui en a fait la demande selon ces conditions générales de vente. La protection contre la perte inclut également toutes les cartes supplémentaires qui sont en circulation en plus de la carte principale.

Couverture octroyée par la société émettrice

La couverture est octroyée par la société émettrice de la Pluscard, à savoir Grands Magasins Globus SA.

Étendue de la couverture

La protection comprend des dommages résultant de l'usage abusif de la Pluscard que le client ou la cliente a perdue à la suite de vol (vol qualifié avec effraction et vol simple), spoliation ou perte. Ont valeur de dommages les débits qui se basent sur des achats effectués de manière abusive avec la Pluscard par des personnes non autorisées entre le moment de la perte de la carte et l'annonce de la perte.

Montant maximum du dédommagement

Le dédommagement est limité à CHF 50 000.– par dommage.

Franchise

Aucune franchise pour vous!

Aucuns frais pour la carte de remplacement

En cas de perte ou de vol de votre Pluscard, aucuns frais ne vous sont facturés pour la carte de remplacement.

Début de la couverture/fin de la couverture

La couverture commence à la date du débit de la taxe de protection contre la perte sur la facture mensuelle. La couverture se renouvelle tacitement à chaque fois pour un an. En cas de perte de carte, la protection contre la perte est transférée à la nouvelle carte. La couverture s'éteint automatiquement en cas de dissolution du contrat de carte conclu avec Grands Magasins Globus SA, ainsi qu'à la suite de la réception de la résiliation écrite par une des deux parties contractantes et après l'écoulement d'un délai d'un an à compter de la dernière date de débit de la taxe de protection contre la perte sur la facture mensuelle. La résiliation peut être faite en tout temps par écrit. Un remboursement au prorata des primes déjà payées ne sera pas effectué.

Comportement en cas de dommage

Si la perte de la carte ou un débit dû à un emploi abusif est constaté, il faut l'annoncer immédiatement par téléphone au service Pluscard à Zurich ou, en dehors des heures de bureau, à la succursale à Zurich Bahnhofstrasse. Lors d'un emploi abusif, il faut immédiatement déposer une plainte à la police. Une copie du rapport de police est à envoyer au service Pluscard. S'il n'y a pas de rapport de police, la prise en charge d'un dommage peut être refusée par Globus.

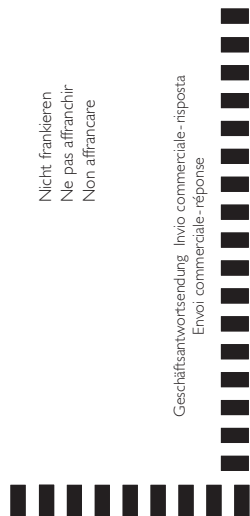
Frais pour la protection contre la perte

Les frais s'élèvent à CHF 15.– par an. La taxe sera débitée une fois par an directement de votre compte Pluscard. Le débit a valeur de confirmation de la protection contre la perte.

En cas de perte de carte

Lu-ve, de 8 h à 17 h
Service Globus Pluscard Zürich
Téléphone +41 44 504 93 33
pluscard@globus.ch

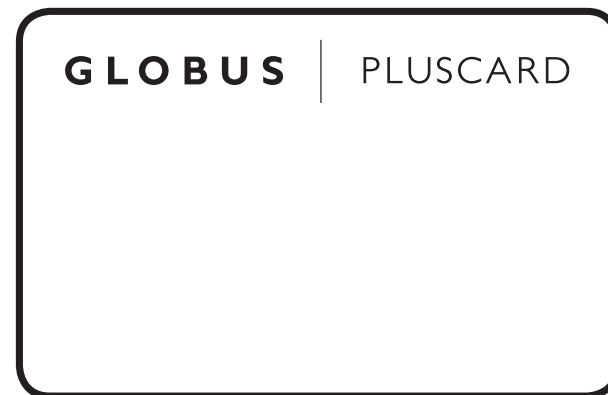
Lu-ve, de 17 h à 20 h
Sa, de 9 h à 20 h
Globus Zurich Bahnhofstrasse
Téléphone +41 58 578 14 71



Grands Magasins Globus SA
Globus Pluscard Service
Lintheschergasse 7
8001 Zurich

GLOBUS | PLUSCARD

Protection contre le vol et la perte



Nous vous proposons une protection personnelle contre le vol, la perte et l'utilisation abusive de votre Pluscard.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Personnes protégées

La protection contre la perte de la Pluscard couvre la ou le titulaire de la carte principale qui en a fait la demande selon ces conditions générales de vente. La protection contre la perte inclut également toutes les cartes supplémentaires qui sont en circulation en plus de la carte principale.

Couverture octroyée par la société émettrice

La couverture est octroyée par la société émettrice de la Pluscard, à savoir Grands Magasins Globus SA.

Étendue de la couverture

La protection comprend des dommages résultant de l'usage abusif de la Pluscard que le client ou la cliente a perdue à la suite de vol (vol qualifié avec effraction et vol simple), spoliation ou perte. Ont valeur de dommages les débits qui se basent sur des achats effectués de manière abusive avec la Pluscard par des personnes non autorisées entre le moment de la perte de la carte et l'annonce de la perte.

Montant maximum du dédommagement

Le dédommagement est limité à CHF 50 000.– par dommage.

Franchise

Aucune franchise pour vous!

Aucuns frais pour la carte de remplacement

En cas de perte ou de vol de votre Pluscard, aucuns frais ne vous sont facturés pour la carte de remplacement.

Début de la couverture/fin de la couverture

La couverture commence à la date du débit de la taxe de protection contre la perte sur la facture mensuelle. La couverture se renouvelle tacitement à chaque fois pour un an. En cas de perte de carte, la protection contre la perte est transférée à la nouvelle carte. La couverture s'éteint automatiquement en cas de dissolution du contrat de carte conclu avec Grands Magasins Globus SA, ainsi qu'à la suite de la réception de la résiliation écrite par une des deux parties contractantes et après l'écoulement d'un délai d'un an à compter de la dernière date de débit de la taxe de protection contre la perte sur la facture mensuelle. La résiliation peut être faite en tout temps par écrit. Un remboursement au prorata des primes déjà payées ne sera pas effectué.

Comportement en cas de dommage

Si la perte de la carte ou un débit dû à un emploi abusif est constaté, il faut l'annoncer immédiatement par téléphone au service Pluscard à Zurich ou, en dehors des heures de bureau, à la succursale à Zurich Bahnhofstrasse. Lors d'un emploi abusif, il faut immédiatement déposer une plainte à la police. Une copie du rapport de police est à envoyer au service Pluscard. S'il n'y a pas de rapport de police, la prise en charge d'un dommage peut être refusée par Globus.

Frais pour la protection contre la perte

Les frais s'élèvent à CHF 15.– par an. La taxe sera débitée une fois par an directement de votre compte Pluscard. Le débit a valeur de confirmation de la protection contre la perte.

En cas de perte de carte

Lu-ve, de 8 h à 17 h
Service Globus Pluscard Zürich
Téléphone +41 44 504 93 33
pluscard@globus.ch

Lu-ve, de 17 h à 20 h
Sa, de 9 h à 20 h
Globus Zurich Bahnhofstrasse
Téléphone +41 58 578 14 71

Les avantages de la protection contre le vol et la perte de la Pluscard

De manière générale, le vol et la perte des cartes de crédit sont à la hausse. Nous proposons donc à nos clients qui utilisent la Pluscard une protection personnelle contre le vol, la perte et les utilisations frauduleuses.

Pour seulement CHF 1.25 par mois (CHF 15.– par année), vous êtes protégé/e contre le vol, la perte et les utilisations frauduleuses. En l'absence de protection, vous êtes tenu/e pour responsable des achats frauduleux effectués à l'aide de votre Pluscard entre l'instant du vol/de la perte et le moment où vous annoncez ledit vol ou ladite perte.

En cas d'utilisation frauduleuse de votre Pluscard par une tierce personne, nous prenons à notre charge votre dommage jusqu'à un montant maximum de CHF 50 000.–.

En cas de sinistre, aucuns frais ne vous seront facturés, pas même une franchise.

Vous n'aurez pas à vous acquitter d'une taxe de CHF 10.– pour une carte de remplacement en cas de perte ou de vol de votre Pluscard.

Si plusieurs cartes sont attribuées à votre numéro de compte, elles sont incluses sans frais dans votre protection.

Vous pouvez résilier à tout moment votre protection contre le vol et la perte par écrit, avec un préavis de 30 jours.

Protection de la Pluscard contre le vol et la perte

Oui, je souhaite bénéficier de la protection contre le vol et la perte de la Pluscard. (Veuillez remplir le formulaire en caractères d'imprimerie.)

<input type="checkbox"/>	Madame	<input type="checkbox"/>	Monsieur	<input type="checkbox"/>	Société
Prénom					
Nom			Nom de l'entreprise		
Rue, numéro					
NPA			Localité		
Date de naissance					
E-mail					
Mon numéro de carte Pluscard					
600 4512					
Lieu					
Date					
Par ma signature, je déclare accepter sans réserve les conditions générales de vente figurant au verso, applicables à la protection contre le vol et la perte de la Pluscard.					
Signature du/de la titulaire de compte					

Humecter, plier et coller

